

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Lille, le 1er mars 2018

Communiqué de presse

**VIGILANCE ORANGE NEIGE VERGLAS : LE PRÉFET DE LA ZONE NORD
PREND DES MESURES DE RESTRICTION DE CIRCULATION**



En raison de l'alerte émise par Météo France, plaçant les départements de la région Hauts-de-France en vigilance orange neige verglas, Michel Lalande, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, restreint la circulation des poids lourds par arrêté préfectoral. En effet, les axes routiers des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme seront rendus glissants en raison de pluies verglaçantes qui devraient débuter demain vers 8 heures.

Pour les véhicules supérieurs à 7,5 tonnes, les manœuvres de dépassement sont interdites et la vitesse maximale autorisée est limitée à 80 km/h, sur l'ensemble des routes nationales et autoroutes situées dans les départements de la zone.

Le préfet a placé les services compétents en vigilance renforcée. Il invite les usagers de la route à être vigilants et prudents, particulièrement sur le réseau secondaire et rappelle les recommandations suivantes :

- Différer ou limiter les déplacements,
- Emprunter les grands axes,
- Se renseigner sur les conditions de circulation sur bison-fute.gouv.fr et sur l'évolution des conditions météorologiques sur meteofrance.fr avant tout déplacement,
- Modérer et adapter sa vitesse aux conditions de circulation,
- Éviter de freiner ou de changer de direction trop brutalement,
- Être particulièrement vigilant dans les zones humides ou ventées,
- Conserver dans son véhicule une couverture, des bouteilles d'eau et une trousse de secours.

Il est rappelé à l'ensemble des usagers de ne pas gêner les opérations de traitement des chaussées effectuées par les gestionnaires de routes.